

Prescriptions	<p>La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSp) de la FST aux conditions générales de l'USS-Assurances ainsi qu'au catalogue des moyens auxiliaires.</p> <p>Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.</p> <p>Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.</p>															
Catégories d'âge	<table><tr><td>Adolescents, (JJ)</td><td>10 - 16 ans</td><td>2007 – 2001</td></tr><tr><td>Juniors, (J)</td><td>17 - 20 ans</td><td>2000 – 1997</td></tr><tr><td>Elite, (E)</td><td>21 - 59 ans</td><td>1998 – 1956</td></tr><tr><td>Vétérans, (V)</td><td>60 - 69 ans</td><td>1957 – 1946</td></tr><tr><td>Seniors vétérans, (SV)</td><td>dès 70 ans</td><td>1947 et plus âgés</td></tr></table>	Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans	2007 – 2001	Juniors, (J)	17 - 20 ans	2000 – 1997	Elite, (E)	21 - 59 ans	1998 – 1956	Vétérans, (V)	60 - 69 ans	1957 – 1946	Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans	1947 et plus âgés
Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans	2007 – 2001														
Juniors, (J)	17 - 20 ans	2000 – 1997														
Elite, (E)	21 - 59 ans	1998 – 1956														
Vétérans, (V)	60 - 69 ans	1957 – 1946														
Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans	1947 et plus âgés														
Droit de participation	<p>Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur.</p>															
Tireurs individuels	<p>Les tireurs individuels, en possession d'une licence valable, sont autorisés et les bienvenus.</p>															
Munition	<p>Avec les pistolets d'ordonnance, seule la munition d'ordonnance distribuée par les organisateurs peut être tirée. En ce qui concerne les pistolets 50m ainsi que les pistolets à percussion annulaire et à percussion centrale, les munitions ordinaires, vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, doivent être amenées par les participants. Les douilles restent en mains de l'organisateur.</p>															
Contrôle des armes	<p>Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans celui-ci, uniquement sur le pas de tir. Le canon est toujours pointé en direction des cibles. Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.</p>															
Responsabilité	<p>Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres objets.</p>															
Assurance	<p>Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS assurance. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers les organisateurs.</p>															
Droit de recours	<p>Les recours éventuels concernant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur de chaque place de tir. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc.-N° 1.31.00-d).</p>															
Groupes	<p>4 tireurs de la même société (membre de la FST) forment un groupe. Chaque société peut inscrire autant de groupe qu'elle le désire.</p>															
Inscriptions	<p>L'inscription est individuelle pour chaque place de tir. Pour la place de tir de Vilars, le talon d'inscription est à envoyer, au plus tard jusqu'au mercredi 6 septembre 2017, à :</p> <p>Société de tir « Armes Réunion – La Côtière-Engollon » M. Johnny Hutzli Rue Matile 11a – CH-2000 Neuchâtel E-mail: info@lacotiere.ch</p>															

Rangeurs	Les groupes inscrits préalablement peuvent réserver l'heure de tir. Il sera tenu compte de leur demande dans la mesure du possible selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
Mutations	Un tireur annoncé peut être remplacé avant le tir par un membre de la même société. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
Feuilles de stand	A retirer au bureau de chaque place de tir, 15 minutes avant l'heure de tir.
Classement	Les classements sont établis pour chaque place de tir. Les palmarès seront élaborés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir et ne seront pas envoyés aux sections. Ils seront publiés sur les sites internet www.lavangarde.ch – www.tir-neuchatel.ch – www.lacotiere.ch
Roi du tir	Le titre de Roi du tir est concouru à 25 mètres, en une seule catégorie et rétribué d'un prix en espèce de CHF 450.00 Un classement individuel combiné est établi à l'addition du résultat de la cible "Groupe" de chaque place de tir (3 résultats obligatoires pour être classé). En cas d'égalité, il sera tenu compte des coups profonds et de l'âge.
Distribution des prix	Aucune cérémonie de remise de prix n'a lieu. Les prix en nature et/ou en espèce sont à retirer avant la fin du tir.

Société de tir "Armes Réunies – La Côtère-Engollon"
le président
Signé Damien Vuilliomenet

Plan de tir approuvé le ..28.07.2017

Société Neuchâteloise de Tir Sportif
Le chef des tirs libres
Signé Donald Burdet



Pistolet 25m - Cible "La Côtière" - Groupe

Armes: Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA) et pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points: Cible ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir: Essai: 1 série de 5 coups en 50 secondes
Compétition: 1 série de 5 coups en 50 secondes
1 série de 5 coups en 40 secondes
1 série de 5 coups en 30 secondes

Prix: PPA/PPC: CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 25.00 (émoluments et munitions inclus)

Taxe de groupe: CHF 40.00

Concours de groupes : 4 tireurs de la même société (membre de la FST) forment un groupe.

Concours "Roi du tir" : A l'addition du résultat individuel de la cible "Groupe" du tir du Val d'Areuse + du tir des Trois Chevrons + tir de La Côtière-Engollon, donne droit de participation au concours.
Aucune taxe n'est perçue pour ce concours.

Dotation "Groupe": 1^{er} prix CHF 100.00 en espèce par catégorie (D et E).
Seuls les groupes qui auront payé la fiancée de groupe seront classés.

Classement Groupe: Le total de quatre résultats individuels détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le total de la dernière passe de chaque tireur, puis l'avant dernière, etc.

Dotation "Roi du tir" : Un seul prix, toutes catégories confondues, au 1^{er} classé en espèce de CHF 450.00.

Classement Roi du tir : En une seule catégorie, à l'addition des résultats individuels obtenus à la cible "Groupe" des trois sociétés participatives.
En cas d'égalité appui par les passes dans l'ordre : Vilars, ensuite Neuchâtel et enfin Travers. L'âge n'intervenant qu'en dernier, honneur aus moins jeunes.

Distinction : Carte-couronne d'une valeur de CHF 10.00

	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>
Cat. D	139	136	133
Cat. E	133	130	127

Dispositions : Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.

Un tireur de la cat. E peut s'aligner en cat D, mais l'inverse n'est pas possible.

Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

Pistolet 25m - Cible "La Côtière" - Répartition

Armes: Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA) et pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points: Cible ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir: Essai: Aucun

Compétition: 2 série de 5 coups en 30 secondes chacune, comme suit :

Dès le commandement "CHARGEZ", le tireur doit se préparer dans la minute qui suit.

Après une minute, le directeur de tir commande "START". Les cibles s'effacent et après 7 secondes, les cibles apparaissent pendant 30 secondes. Avant l'apparition des cibles, le bras ne doit pas être relevé à plus de 45 degrés

Prix: PPA/PPC: CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)

PO: CHF 15.00 (émoluments et munitions inclus)

Répartition immédiate:	Cat. D :	Cat. E :
100 points	35.00	40.00
99 points	25.00	30.00
98 points	20.00	25.00
97 points	15.00	20.00
96 points	10.00	15.00
95 points	5.00	10.00
94 points		5.00

Distinction: Aucune

Dispositions Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

Pistolet 50m - Cible "Couennes de lard"

Armes:	Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA/PPC) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)
Zone des points:	Cible Fantaisie
Programme de tir:	Essai: aucun Compétition: 5 coups, coup par coup. Maximum 1 coup touché par cible.
Prix:	PL/PPA/PPC: CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition) PO: CHF 15.00 (émoluments et munitions inclus)
Distinction:	Maximum 3 coups gagnants.
Dispositions	Si 2 coups ou plus sur la même cible, le résultat est nul. Les prix doivent être retirés durant la manifestation, sinon ils deviennent caduques et restent acquis à l'organisateur.

Pistolet 50m - Cible "Pied de Chaumont"

Armes:	Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA/PPC) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)												
Zone des points:	Cible P10												
Programme de tir:	Essai: 2 coups au maximum, sans limite de temps Compétition: 10 coups en 6 minutes marqués à la fin												
Prix:	/PPA/PPC: CHF 10.00 (émoluments inclus, sans munition) PO: CHF 13.00 (émoluments et munitions inclus)												
Distinction:	Prix en nature ou une carte-couronne d'une valeur de Fr. 6.00 <table><thead><tr><th></th><th><u>E/S</u></th><th><u>J/V</u></th><th><u>JJ/SV</u></th></tr></thead><tbody><tr><td>Cat. B</td><td>88</td><td>86</td><td>85</td></tr><tr><td>Cat. C</td><td>85</td><td>83</td><td>82</td></tr></tbody></table>		<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>	Cat. B	88	86	85	Cat. C	85	83	82
	<u>E/S</u>	<u>J/V</u>	<u>JJ/SV</u>										
Cat. B	88	86	85										
Cat. C	85	83	82										
Dispositions	Les répartitions immédiates doivent être retirées durant la manifestation, sinon elles deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.												